

Lyon, le 31 mars 2020

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Education Physique et Sportive

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
d'EPS de l'Académie

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale EPS

Affaire suivie par
IA-IPR EPS
Téléphone
04 72 80 63 38
Télécopie
04 72 80 63 37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr

92 rue de
Marseille
BP 7227
69354 Lyon
CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Objet : Continuité pédagogique en EPS – Lettre N° 3

Les IA-IPR d'EPS vous espèrent en bonne santé ainsi que vos proches. Ils renouvellent leur soutien et leurs encouragements à tous les enseignants d'EPS de l'académie dans cette période de confinement prolongé en ayant une pensée toute particulière pour ceux touchés par la maladie. Que chacun prenne soin de lui, de ses proches et poursuive avec régularité l'accompagnement des élèves qui nous sont confiés. Nous avons tous conscience qu'avec le prolongement du confinement s'ouvre un temps complexe à gérer pour les enseignants, les élèves et leurs familles.

Cette troisième lettre complète les informations et recommandations données dans nos deux premières communications, qui restent d'actualité. Elle vise à nourrir la réflexion des équipes pédagogiques pour proposer aux élèves des contenus en EPS dans la durée et à communiquer des informations concernant l'organisation de la continuité pédagogique dans l'académie.

1. La continuité pédagogique en EPS

Nous vous rappelons que les indications données dans notre précédent courrier sont toujours d'actualité. Nous sommes à votre écoute pour échanger sur vos productions à destination de vos élèves, les placer sur le site pédagogique EPS avec votre accord et celui de votre chef d'établissement. Nous remercions les professeurs qui ont déjà fait des propositions de contenus à partager via le site EPS académique.

Vous trouverez toutes les ressources disponibles en suivant ce lien :

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/index.php>

Cette semaine, nous vous proposons d'axer vos réflexions dans quatre directions :

A : apprécier, si possible, les conditions de vie des élèves et la faisabilité d'une pratique d'entretien physique au domicile. En tenir compte pour proposer des exercices réalisables dans le contexte de leur confinement.

B : se centrer sur le retour qualitatif et/ou quantitatif des élèves quant à leur pratique physique pendant la semaine, ce qui constitue l'occasion de renforcer ainsi les liens avec les élèves et leurs familles.

C : varier les pratiques supports dans vos propositions en les fondant dans la mesure du possible sur les logiques d'activité des différents champs d'apprentissage et sur les acquis réalisés avant la période de confinement.

D : collaborer au sein de l'équipe pédagogique de votre établissement pour aider les élèves à organiser leur journée et leur semaine en alternant temps de travail et temps d'activité physique.

Au plan technique, et au regard du Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles, nous attirons votre attention sur l'utilisation d'applications non institutionnelles dans le cadre d'une activité professionnelle avec les élèves. Certains liens proposent sur la même page que la vidéo ressource choisie, voire conçue par l'équipe EPS, des contenus inappropriés, voire dangereux. Nous vous demandons donc de privilégier l'utilisation d'applications sécurisées.

A ce titre, nous vous recommandons l'application gratuite « viewpure » qui permet extrêmement facilement de proposer un lien vidéo entièrement nettoyé des publicités et contenus annexes.

<http://www.viewpure.com/>

Vous trouverez en annexe à ce courrier les étapes à suivre pour gérer vos ressources vidéo grâce à cette application.

2. La gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers

Vous avez certainement déjà communiqué auprès des élèves aptes partiellement, porteurs d'un handicap ou à besoins éducatifs particuliers, présents dans vos classes et suivant les cours d'EPS. Après cette phase de mise en place de la continuité pédagogique et dans la perspective d'un confinement prolongé, nous vous remercions de penser à élaborer des propositions toujours plus différenciées et à vous rapprocher de ces élèves.

3. La participation des enseignants d'EPS au suivi des élèves

Comme indiqué dans notre précédente lettre, nous vous incitons, dans le cadre de l'organisation mise en place dans votre établissement, à veiller au bien-être physique et psychologique de vos élèves en prenant contact très régulièrement avec eux. Il nous semble que le lien social et humain est plus que jamais essentiel dans cette période. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement sans faille dans cette mission.

4. L'enrichissement culturel.

En inscrivant vos propositions dans la réflexion sur le temps passé devant les écrans, il nous apparaît important de contribuer à l'enrichissement culturel de nos élèves, répondant en cela à la finalité de notre discipline. Nous vous encourageons à proposer des ressources à tous vos élèves tout en tenant compte de leurs caractéristiques (élèves licenciés à l'AS, membres d'une section sportive scolaire, engagés dans des EPI, suivant l'enseignement optionnel).

Par exemple, il existe des ressources sur le site de la DAAC : <http://daac.ac-lyon.fr/confinement-propositions.php>

Des musées du sport proposent également de nombreuses ressources en ligne. Nous faisons confiance à votre expertise pour choisir les apports que vous soumettrez à vos élèves.

Certaines ressources présentes sur notre site EPS dans la rubrique continuité pédagogique contiennent des propositions intégrant cette dimension culturelle.

Votre communication avec les élèves veillera à rappeler systématiquement et régulièrement les consignes de confinement en vigueur, en veillant à leur actualisation.

Nous comptons sur la solidarité inhérente au corps des professeurs d'EPS pour qu'une attention soit portée aux professeurs débutant dans la profession, exerçant des missions de remplacement ou pouvant se trouver isolés pendant cette période de confinement.

Nous mesurons pleinement votre investissement remarquable qui répond au défi que nous avons à relever ensemble et nous vous en remercions.

Isabelle RONGEOT

Jean-Luc COURNAC

Marc ESTEVENY

Pierre Etienne TAILFER

Alain VIGNERON

I.A.-I.P.R. EPS

- Copie aux chefs d'établissement

Annexe : Proposition de gestion des documents vidéos

Cas n°1 : L'enseignant insère dans son document ressource des vidéos déjà présentes sur Youtube (ou autre plateforme privée*)

Étape 1 : Copier l'adresse du lien de la vidéo choisie sur Youtube*

Étape 2 : Aller sur <http://www.viewpure.com/> . Coller l'adresse du lien Youtube* et récupérer le nouveau lien créé par Viewpure

Étape 3 : Coller ce nouveau lien Viewpure sur le document de présentation de la ressource

Cas n°2 : L'enseignant produit ses propres vidéos

Choix 1 : Poster ses vidéos sur Youtube* et suivre le protocole du cas n°1

Choix 2 : Placer les vidéos sur Peertube (pour ne pas laisser de document personnel sur une plateforme privée)

Étape 1 : Envoyer ses vidéos par wetransfer (<https://wetransfer.com/>) à Philippe Bouzonnet (philippe.bouzonnet@ac-lyon.fr)

Étape 2 : Récupérer en retour de mail le lien Peertube créé par P. Bouzonnet

Étape 3 : Coller ce lien Peertube sur le document de présentation de la ressource